



## Rétractation d'un contrat vente à domicile site web

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

En tant qu'entrepreneur individuelle, lors d'un démarchage à mon domicile, je viens de signer un contrat de création d'un site web d'une durée de 60 mois pour une mensualité de 149,50? + 1 pack annuel de 184,58? pour la promotion.

Comment faire pour me rétracter d'autant plus que je possède déjà un site web pour mon entreprise?

Merci d'avance pour votre réponse,

Cordialement;

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Comment faire pour me rétracter d'autant plus que je possède déjà un site web pour mon entreprise?

Etant donné que vous êtes un professionnel vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation. De ce fait hormis une clause dans votre contrat vous ne pouvez pas vous rétracter.

Cordialement